



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



03 26 77 59 20



www.reimssantetravail.fr



contact@reimssantetravail.fr



28 rue René Cassin
51430 Bezannes

Sommaire

PARTIE 1 - Notre Service de Prévention et de Santé au Travail	3
<hr/>	
Rapport Moral du Président	4
Nos faits marquants	5
Qui sommes-nous ?	6
Où nous trouver ?	6
Nos offres de service	7
Nos instances	8
Notre équipe	9
Point RH	10
Nos adhérents par secteur d'activité	11
Nos adhérents selon leur taille	11
Évolution de l'effectif 2025	12
Nouvelles adhésions	13
Radiations	13
PARTIE 2 - La prévention des risques professionnels	14
<hr/>	
Actions en milieu de travail	15
Répartition des AMT	16
Zoom sur la fiche d'entreprise	17
Zoom sur le DUERP	17
PARTIE 3 - Le suivi individuel de l'état de santé	18
<hr/>	
Différentes visites en 2025	19
Suivi des salariés	20
Rendez-vous complémentaires	21
Activité de l'infirmierie	22
Les principales conclusions	23
PARTIE 4 - Prévention de la Désinsertion Professionnelle	24
<hr/>	
La cellule PDP	25
PARTIE 5 - En route vers 2026...	28
<hr/>	
Communiquer pour mieux prévenir	29
Des services qui évoluent	30
Des temps forts pour vous rencontrer	31



PARTIE 1

NOTRE SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

Rapport Moral du Président

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Je suis très heureux de m'adresser à vous aujourd'hui pour partager le bilan de l'année 2025. Une année importante pour Reims Santé au Travail. Une année qui marque une étape décisive dans la transformation que nous avons engagée ensemble.

2025 a été une année d'accélération. Face à un secteur en mutation, à des exigences réglementaires renforcées et à des attentes croissantes en matière de santé au travail, nous avons choisi d'anticiper plutôt que de subir. Cette ambition s'est traduite par une organisation plus solide, fondée sur la confiance, le dialogue et la responsabilité au sein du Conseil d'Administration, et par une cohérence renforcée à tous les niveaux.

Sur le plan opérationnel, le Projet de Service 2024-2028 s'est pleinement déployé. Nous avons structuré notre offre, clarifié nos missions et renforcé notre accompagnement des entreprises et des salariés. RST affirme ainsi son positionnement : un acteur de prévention, de conseil et d'accompagnement, au service de la performance durable des entreprises.

Cette évolution s'appuie sur des réalisations concrètes : le service « RST & Vous » qui s'est installé comme un point d'entrée clair et accessible pour nos adhérents. La cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle nous permet d'accompagner des situations humaines complexes avec davantage de coordination et d'efficacité. Le chantier numérique enfin (avec le déploiement de Medtra, du portail adhérent et de nos outils internes) transforme en profondeur notre manière de travailler : plus de lisibilité, plus de réactivité, une meilleure capacité de pilotage.

Notre transformation repose sur un enjeu clé : démontrer la valeur de notre action. Nous avons maintenu nos certifications ISO 9001 et ISO 45001, et obtenu le niveau 1 de la SPEC 2217, sans réserve. Ces résultats saluent le travail des équipes et notre capacité à répondre aux exigences de notre environnement.

Cette transformation a demandé des efforts, mais elle a surtout révélé notre force collective et notre capacité à évoluer ensemble. Aujourd'hui, RST est plus structurée, plus lisible et mieux armée pour répondre aux enjeux à venir. Les résultats se voient dans la qualité de nos services, la relation avec nos adhérents, la fluidité de notre fonctionnement, notre capacité à traiter des situations de plus en plus complexes et notre crédibilité sur le territoire.

Le bilan 2025 est solide et confirme que nous sommes sur la bonne trajectoire. Les défis restent importants : poursuivre notre structuration, avancer dans la SPEC 2217 et continuer à faire évoluer notre modèle. Je suis confiant dans notre organisation, dans l'engagement de nos équipes et dans notre capacité à progresser ensemble.



Je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs de RST pour leur implication et leur professionnalisme. Je remercie également les membres du Conseil d'Administration et les partenaires sociaux pour la qualité du dialogue que nous avons su construire. Et je vous remercie, vous, adhérents, pour votre confiance.

L'année 2025 nous a permis de poser des bases solides. À nous, maintenant, de continuer à les faire grandir. Ensemble.

Loïc VERRIELE

Président de Reims Santé au Travail

Nos faits marquants 2025

2025 synonyme de transformation et de croissance

Janvier

Lancement du service adhérents « RST & Vous », dédié à l'écoute, à l'orientation personnalisée et à l'accompagnement des adhérents (portail adhérents, demande d'informations) hors médical.

Mars

Création de la cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP), visant à informer sur les risques de désinsertion professionnelle des adhérents et salariés et accompagner ceux qui rencontrent des problèmes impactant leur emploi.

Juillet

Renouvellement des certifications ISO 9001 et ISO 45001, attestant de notre engagement en matière de qualité, de sécurité et de conformité réglementaire.

Lancement du projet d'agrément « rayonnements ionisants », visant à élargir notre offre de services et à répondre aux obligations réglementaires, notamment par la formation de médecins du travail.

Mai

Tenue des assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 22 mai, avec adoption des nouveaux statuts de l'association.

Formation des équipes au nouvel outil métier pour mise en place dès juin.

Septembre

Ouverture du nouveau portail adhérents, facilitant l'accès et le suivi des services.

Participation à la Foire de Châlons avec plus de 50 participants lors de nos conférences.

Octobre

Obtention du niveau 1 de la certification SPEC 2217, à l'issue d'un audit externe structurant renforçant notre démarche d'amélioration continue.

[Retrouvez nos certifications ici](#)

Novembre

Pour garantir une prise en charge équitable et de qualité, nous mettons à disposition de nos entreprises adhérentes un service d'interprétariat téléphonique immédiat et gratuit.

En fin d'année, 2 premières rencontres "Petit-déjeuner RST&Vous" ont rassemblé une quarantaine de participants. Ces moments avec la direction favorisent transparence, échanges et co-construction de solutions adaptées aux besoins des adhérents.

[Retrouvez le calendrier des prochaines rencontres](#)

Qui sommes nous ?

Créée en 1944, REIMS SANTÉ AU TRAVAIL est un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI). C'est une association, loi 1901 à gouvernance mixte paritaire qui mutualise des moyens pour préserver la santé des salariés dans le cadre de la réglementation en vigueur. Cette association de droit privé régie par des statuts déposés au Tribunal d'Instance, est administrée par un Conseil d'Administration paritaire (CA) composé de représentants d'employeurs et de représentants de salariés.

La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) est l'organisme de tutelle qui nous a délivré un agrément pour 5 ans le 30 mai 2023. Chaque année, l'Assemblée Générale réunit ses adhérents pour la présentation des orientations de l'association, le bilan moral et financier. REIMS SANTÉ AU TRAVAIL est compétent pour le suivi de tous les secteurs d'activité, à l'exclusion du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Agriculture. Vous trouverez [ici](#) l'agrément 2023-2028.

REIMS SANTÉ AU TRAVAIL est financé par des cotisations payées par les employeurs, fixées par le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale annuelle. La cotisation annuelle, forfaitaire, per capita, est calculée sur l'effectif de l'entreprise adhérente déclaré en début d'année civile. Cette cotisation couvre à la fois le suivi médical des salariés et les actions en milieu de travail.

Les règles de fonctionnement de RST sont définies par le [Règlement Intérieur](#).

Sa compétence géographique couvre l'arrondissement de la sous-préfecture de Reims à l'exception du canton d'Ay et Châtillons-sur-Marne.

Où nous trouver ?



Nos offres de services



SUIVI

Nous organisons des visites médicales et assurons le suivi des salariés tout au long de leur parcours professionnel.



CONSEIL

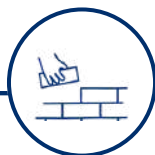
Nous conseillons les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail.



PRÉVENTION

Nous analysons les conditions de travail et apportons des conseils pour réduire les risques professionnels. Notre équipe pluridisciplinaire aide les entreprises à évaluer et prévenir les risques professionnels.

POUR L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES SUIVIES



OFFRE SOCLE

L'**offre socle** permet de répondre aux besoins fondamentaux des entreprises en matière de santé au travail. Cette offre est incluse dans l'adhésion.

- **Le suivi individuel de l'état de santé** de chaque salarié, tout au long de son parcours professionnel, à travers la mise en place de l'ensemble des suivis et visites médicales prévus par la réglementation.
- **La prévention des risques professionnels**, incluant un conseil renforcé et l'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), la réalisation de la Fiche d'Entreprise et la conduite d'actions de prévention primaire, tels que l'identification et l'aménagement des postes à risque pour la santé des travailleurs.
- **La prévention de la désinsertion professionnelle** et le maintien en emploi, à travers la mise en place et l'animation d'une cellule opérationnelle pour accompagner les salariés présentant un risque de perte d'emploi en raison de leur état de santé.

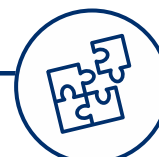
Il est à noter qu'une partie de cette offre de services est soumise à une analyse préalable, à la prescription du médecin et aux disponibilités de nos équipes.



OFFRE SPÉCIFIQUE

Les **travailleurs indépendants** peuvent également bénéficier de nos services, incluant dans l'adhésion :

- Visites médicales adaptées
- Accompagnement pour le DUERP
- Conseils sur la gestion de la santé au travail
- Accès aux ressources de prévention et aux actions de sensibilisation collectives



NEW 2026

OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Nous mettons à votre disposition des services complémentaires pour une **prise en charge renforcée** :

- Accompagnement personnalisé pour la gestion du bien-être au travail et hygiène de vie
- Formations liées à la santé au travail
- Ergonomie : aide à l'élaboration de dossiers de financement, propositions de matériel et/ou partenaires

Fait l'objet d'un devis et d'une facturation complémentaire

Nos instances

Nos instances sont régies par les statuts de l'association, adoptés par l'Assemblée Générale mis à jour le 22 mai 2025 et disponibles sur notre site internet.

Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu le 11 juin 2026.

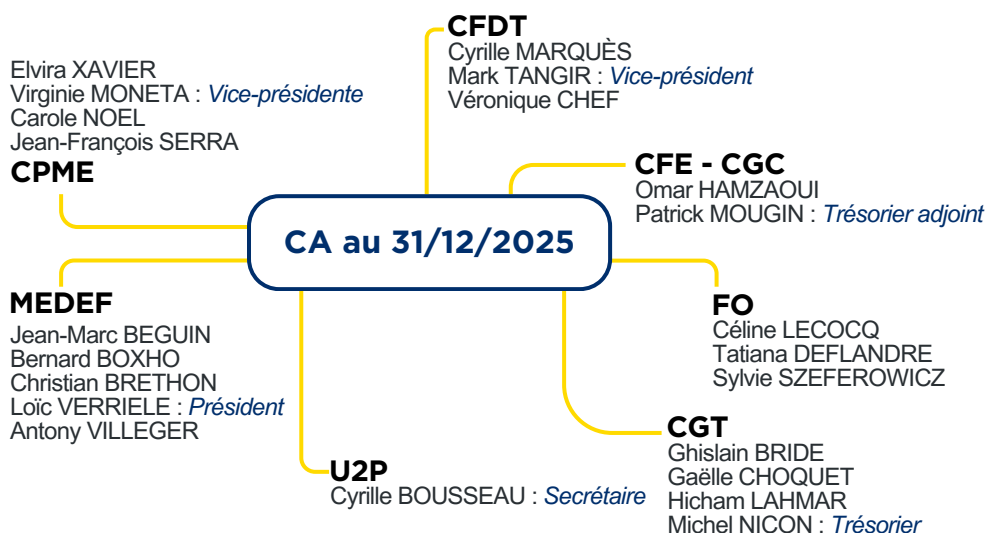
CONSEIL

D'ADMINISTRATION - CA

Le conseil d'administration prend toutes les décisions relatives à la stratégie de l'association.

- 12 administrateurs représentants employeurs
- 12 administrateurs représentants salariés

Le mandat s'arrête le jour où les membres ne font plus partie d'une entreprise adhérente, quelle qu'en soit la cause (démission, licenciement, retraite...)

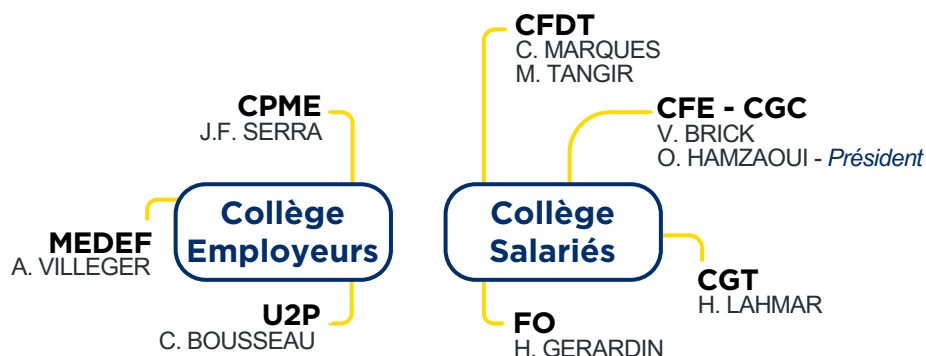


COMMISSION DE CONTRÔLE - CC

La Commission de Contrôle a une mission de surveillance de l'organisation et du fonctionnement de l'association.

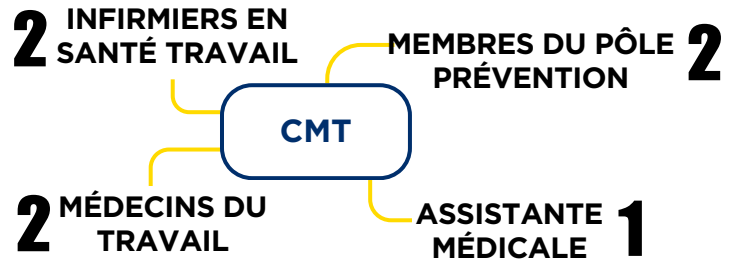
- 6 administrateurs représentants salariés issus des entreprises adhérentes au service
- 3 administrateurs représentants employeurs dont le secrétaire de la commission de contrôle

Le mandat s'arrête le jour où les membres ne font plus partie d'une entreprise adhérente, quelle qu'en soit la cause (démission, licenciement, retraite...)



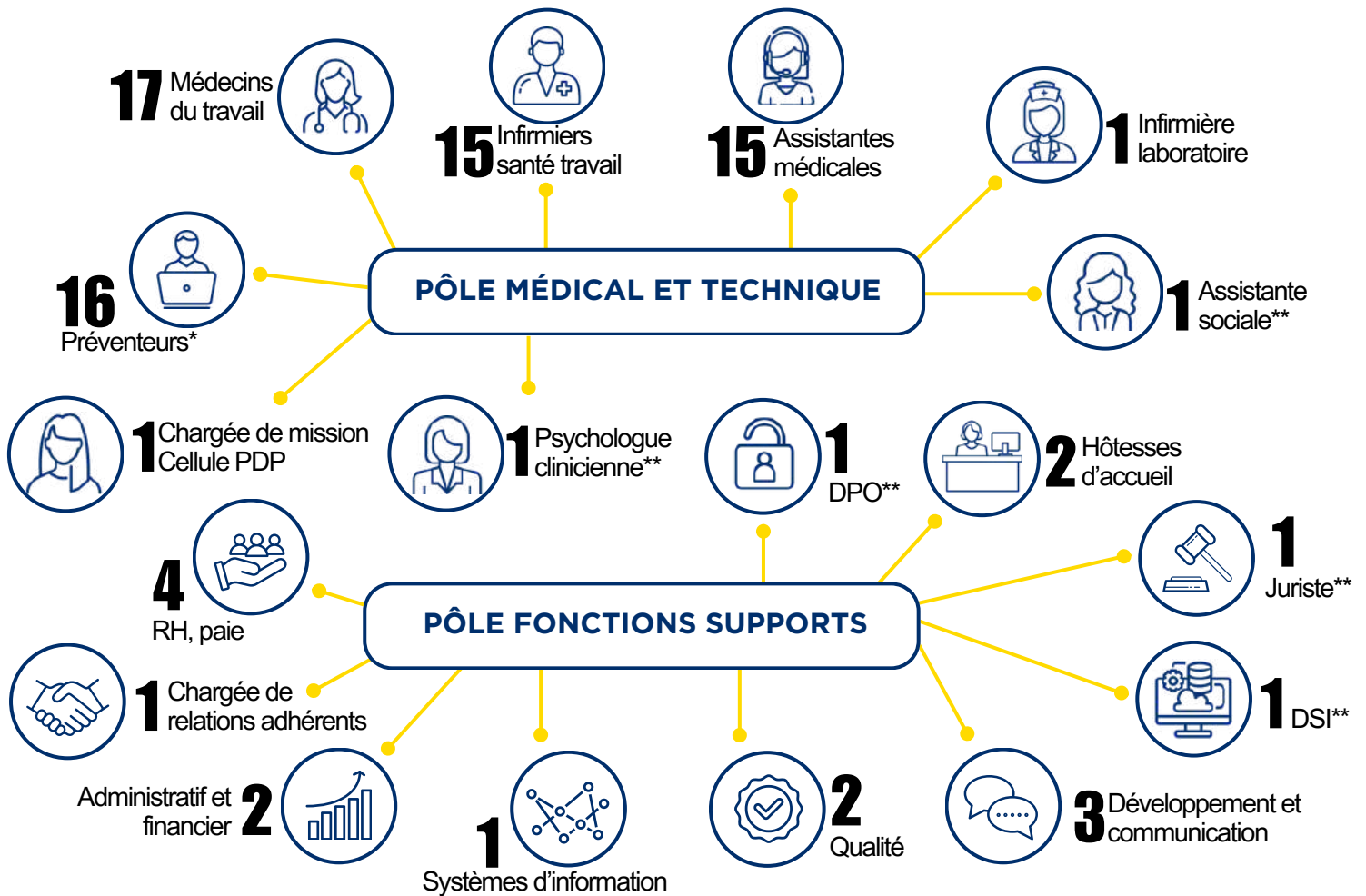
COMMISSION MÉDICO-TECHNIQUE - CMT

La Commission Médico-Technique a pour mission de formuler des propositions relatives aux priorités du Service et aux actions à caractère pluridisciplinaire conduites par ses membres.



Notre équipe

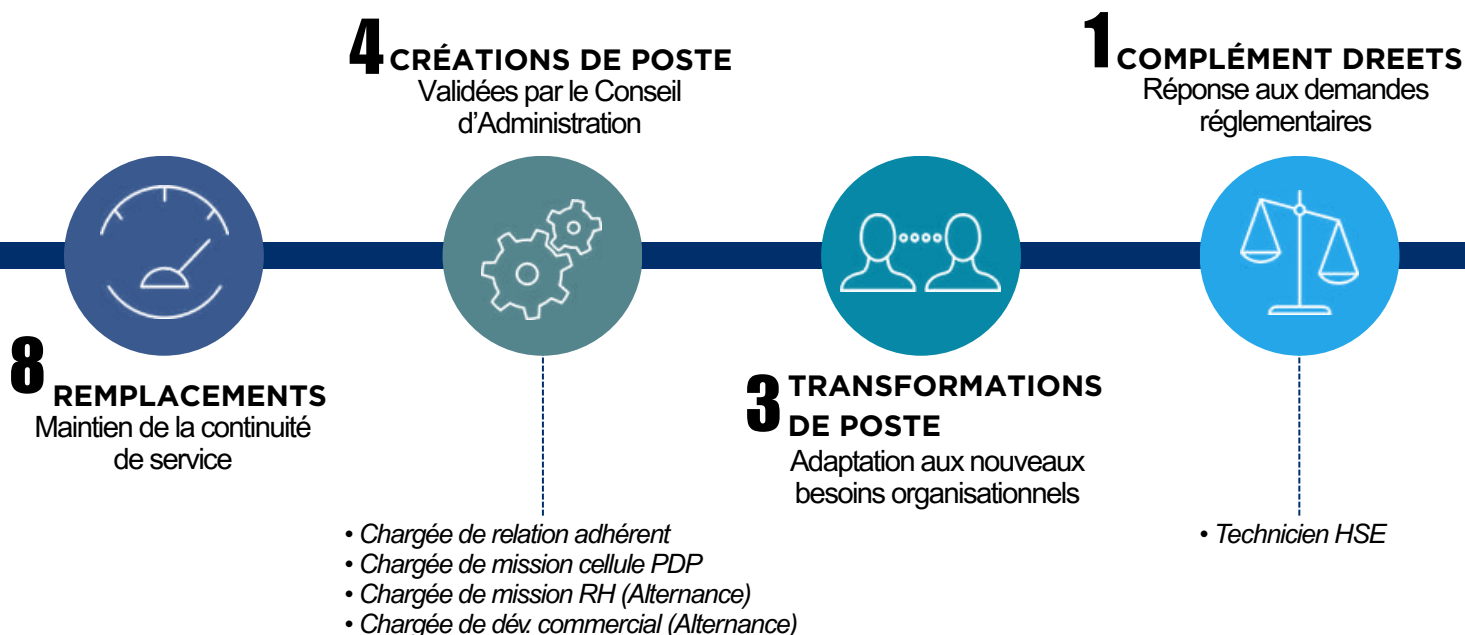
L'association compte 79 salariés pour 73.10 ETP
77% de femmes



*5 techniciens en Hygiène Sécurité, Environnement (HSE), 3 ergonomes, 2 psychologues du travail, 4 assistantes techniques, 1 toxicologue, 1 ingénieur HSE - manager

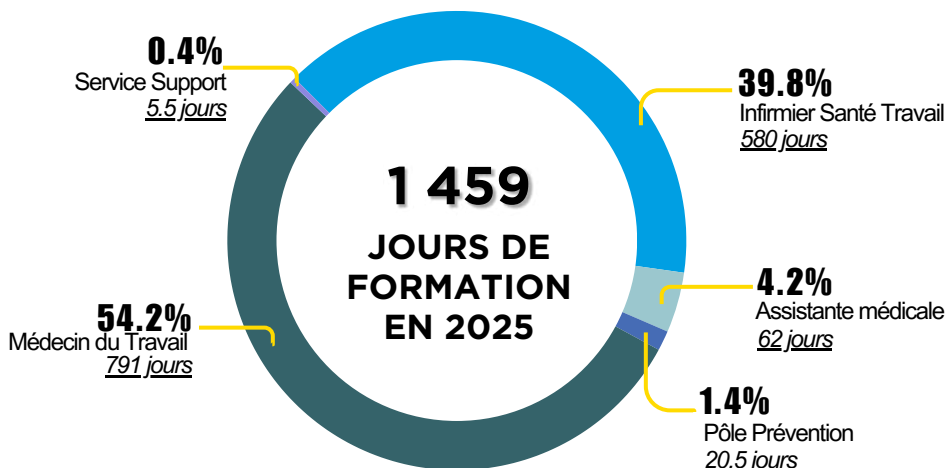
**prestataires extérieurs

Point RH

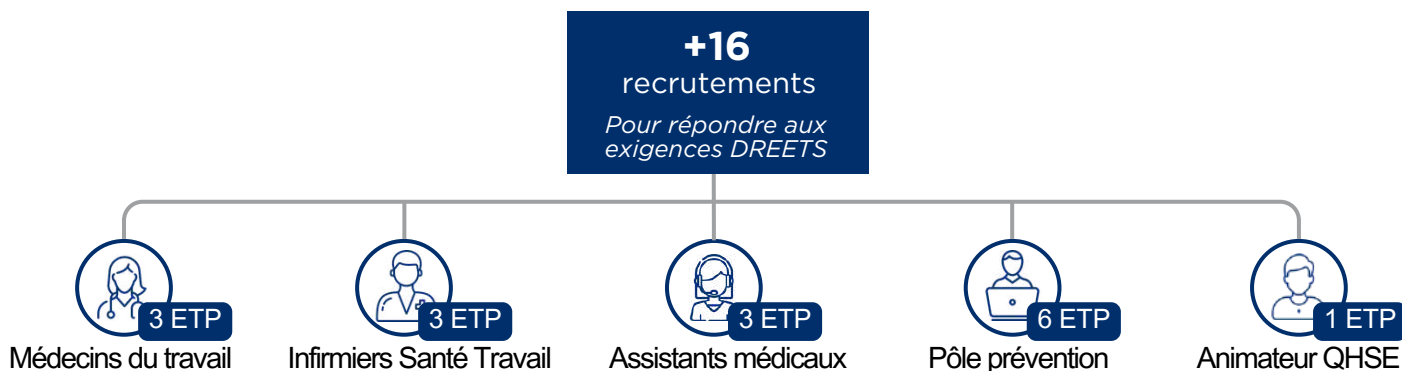


NOMBRE DE JOURS DE FORMATION PAR MÉTIER

À ce nombre de jours s'ajoutent les temps de formation au nouveau logiciel MEDTRA



PROJECTION RECRUTEMENT 2026-2027



Nos adhérents par secteur d'activité

(Codes NAF)

6 757 entreprises étaient adhérentes au cours de l'année 2025, soit 73 837 salariés déclarés au cours de 2025.

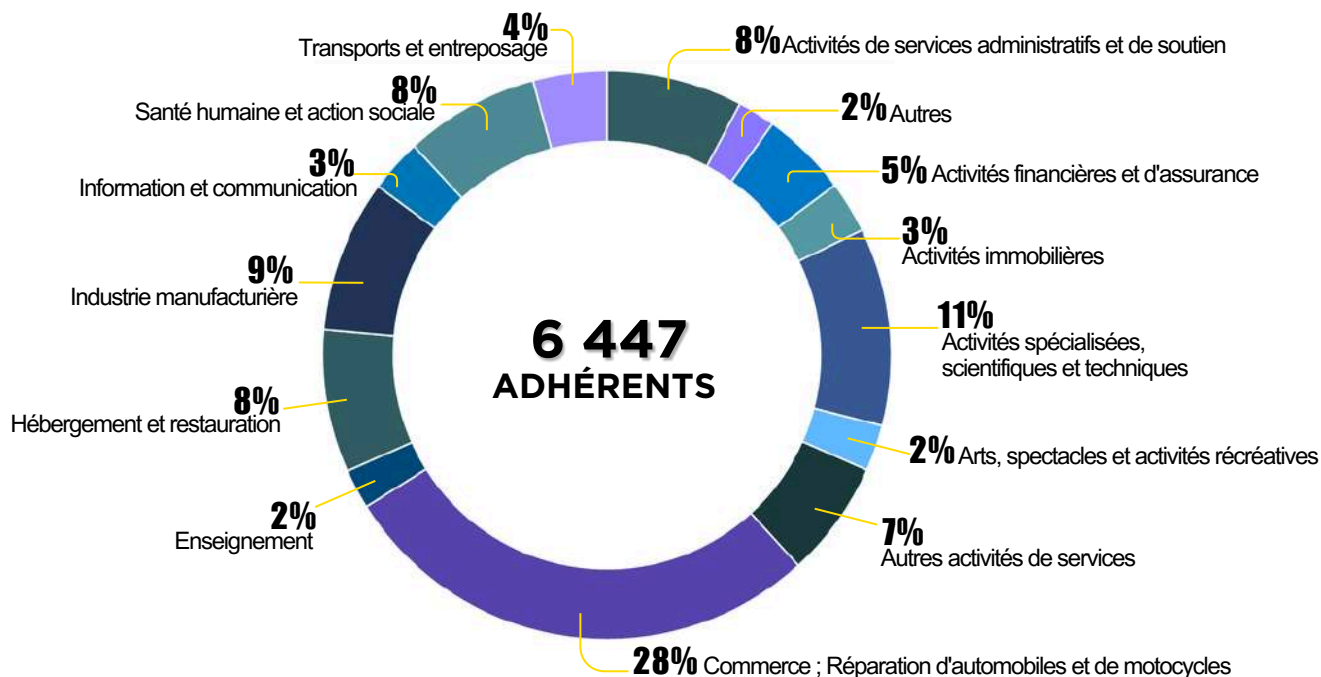
Au 31/12/2025, 6 447 entreprises étaient toujours adhérentes.

6 757
entreprises
adhérentes

Au cours de l'exercice 2025

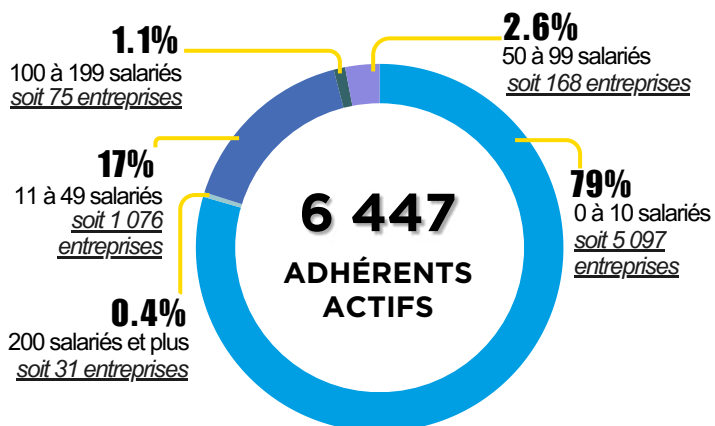
73 837
salariés
déclarés

Au cours de l'exercice 2025

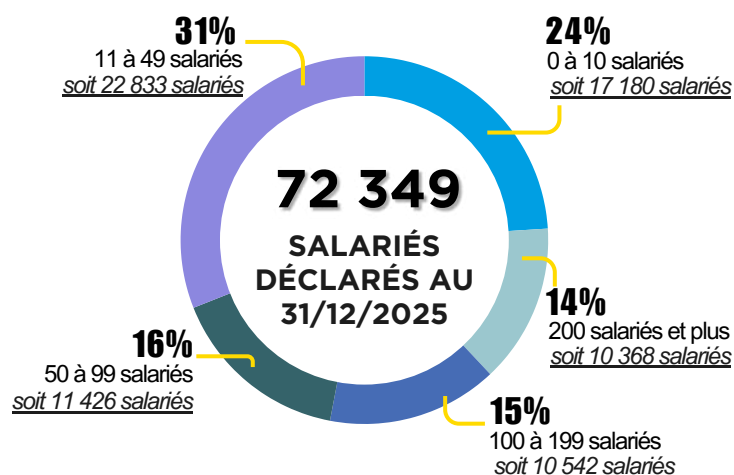


Nos adhérents selon leur taille

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS SELON LEUR TAILLE



RÉPARTITION DES EFFECTIFS SAISIS SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES

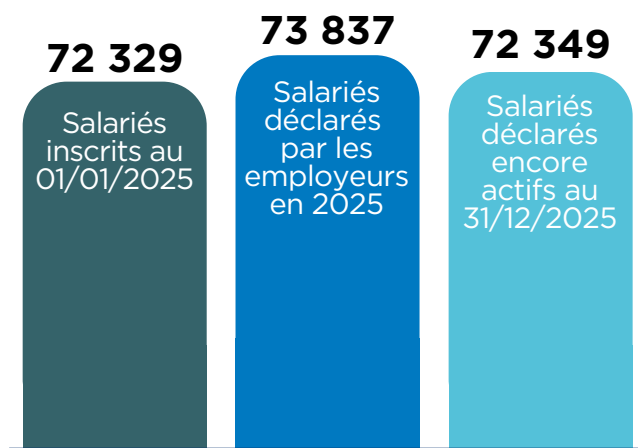


Nos adhérents comptent pour **96%** d'entre eux moins de 50 salariés, soit 6 173 entreprises et près de 80% ont 10 salariés ou moins.

Les salariés déclarés par nos adhérents dans la DOAE se répartissent à **55%** dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Au 31/12/2025

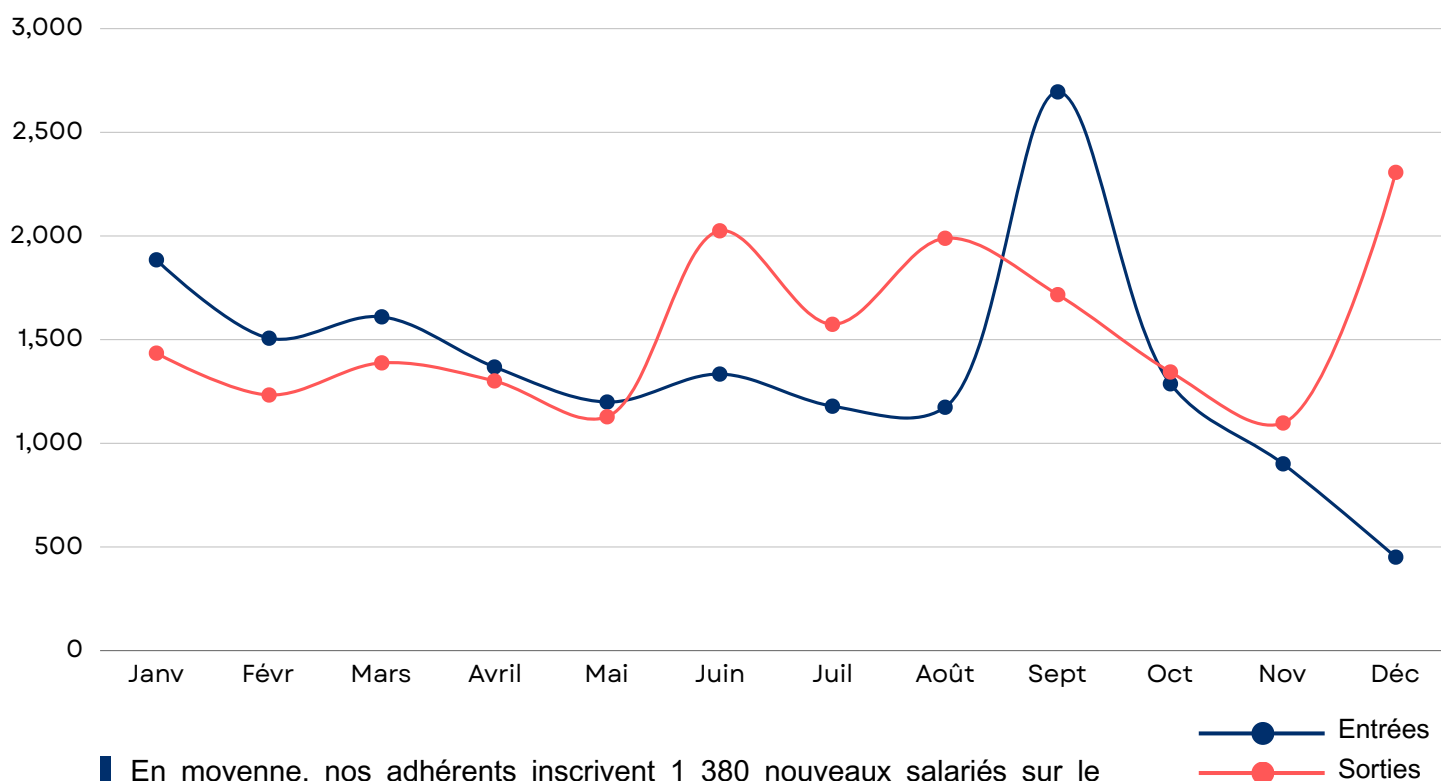
Évolution de l'effectif en 2025



Le nombre de salariés actifs ainsi que celui des adhérents évoluent en corrélation avec la conjoncture économique en témoigne l'enregistrement de 10 612 nouveaux inscrits au cours de l'année (hors déclarations annuelles et nouveaux adhérents).

À noter, le nombre de salariés inscrits à l'effectif au moins un jour dans l'année (salariés suivis) s'élève à **86 871**, dont 2 422 salariés intérimaires et assimilés.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE ET DE SORTIE SAISIÉS SUR LE PORTAIL EN 2025, HORS INTÉRIMAIRES



En moyenne, nos adhérents inscrivent 1 380 nouveaux salariés sur le portail chaque mois. Le pic de septembre correspond majoritairement à des contrats d'apprentissage.

Total des entrées 2025 : **16 590**

Totale des sorties 2025 : **18 539**

Nouvelles adhésions

554

Nouvelles adhésions

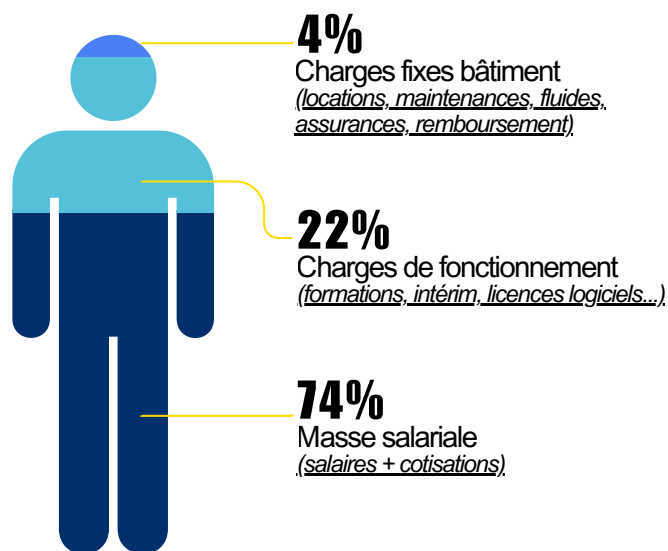
1 159

Salariés déclarés à l'adhésion

En 2024 : 426 nouveaux adhérents - 1 796 salariés

Toute entreprise employant au moins un salarié, indépendamment du type ou de la durée de son contrat de travail, doit adhérer obligatoirement à un Service de Prévention et de Santé au Travail.

Adhésions entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025

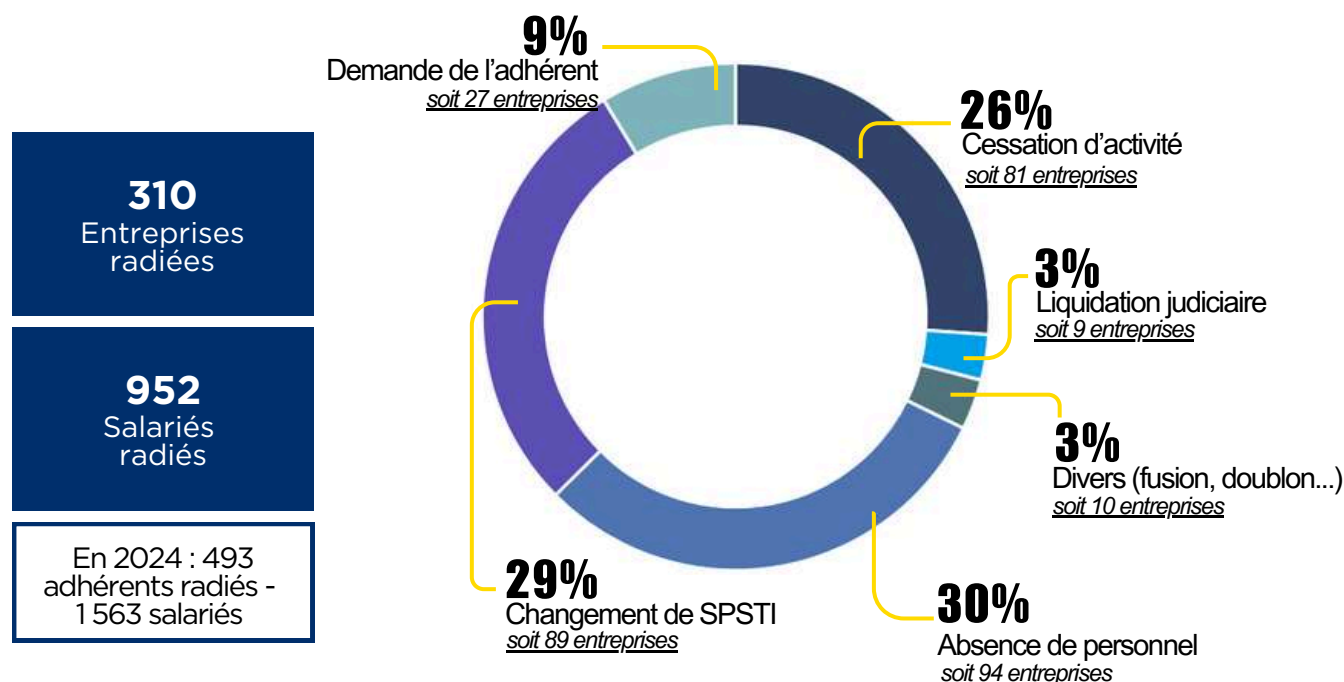


La répartition de votre cotisation annuelle per capita

Radiations

La radiation d'une entreprise adhérente entraîne l'arrêt des services fournis par RST (hors suivi spécifique). Dans ce cas, l'intégralité des sommes dues devient immédiatement exigible.

En 2025, 310 entreprises ont été radiées représentant 952 salariés. Pour 26% d'entre elles, la raison est la cessation d'activités et pour 30% pour des raisons d'absence de salariés déclarés.


310

Entreprises radiées

952

Salariés radiés

En 2024 : 493 adhérents radiés - 1 563 salariés

Au 31/12/2025

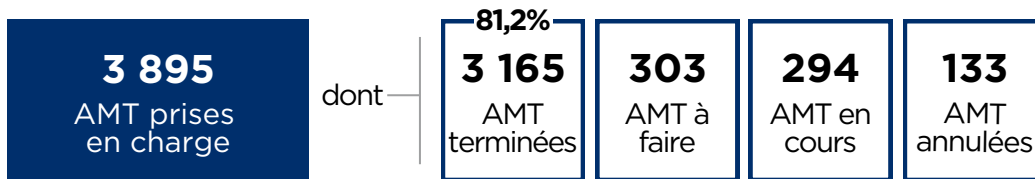


PARTIE 2

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Actions en Milieu de Travail

Les actions en milieu de travail (AMT) ont pour objectif d'identifier les risques professionnels et de fournir à l'entreprise les outils nécessaires pour les évaluer et les prévenir. Elles sont réalisées par les membres de l'équipe pluridisciplinaire, qui interviennent pour diagnostiquer les situations, conseiller les acteurs concernés et accompagner employeurs et salariés dans la mise en place de ces actions.

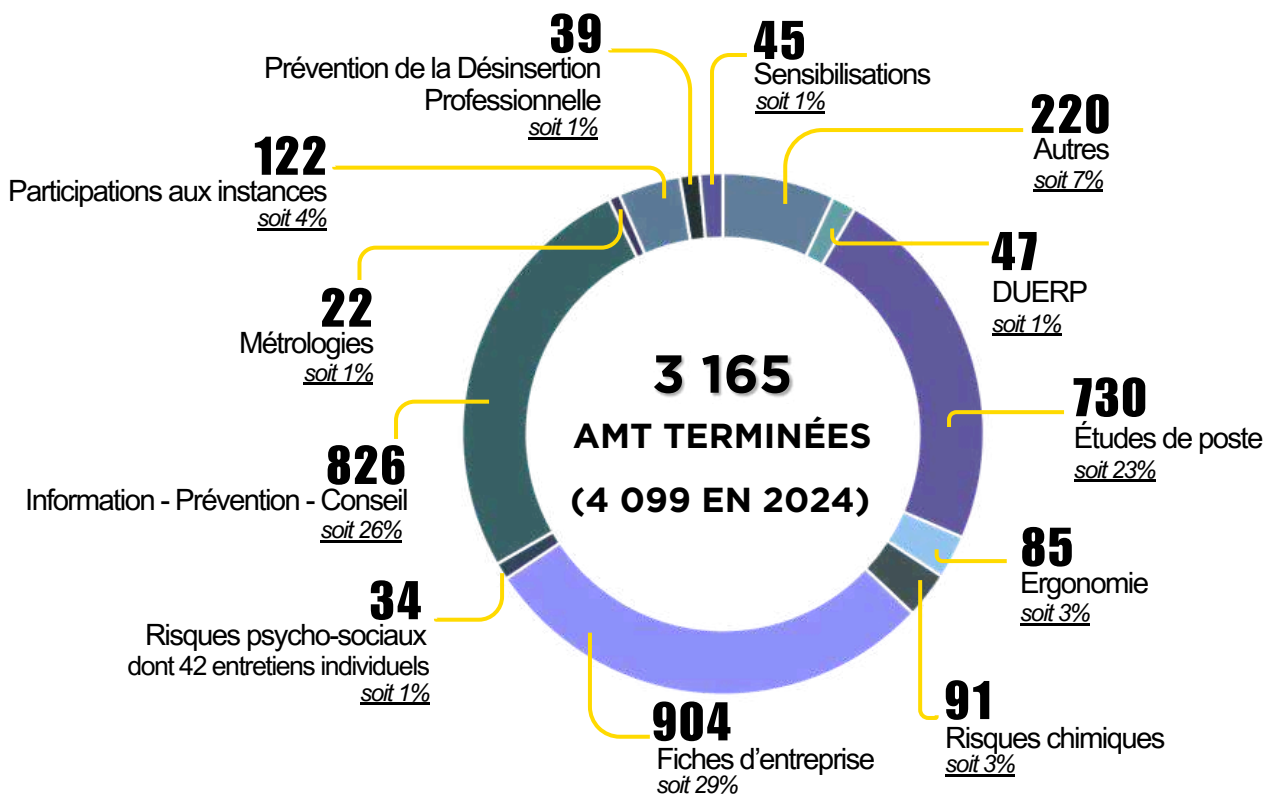


Nos équipes ont réalisé 3 895 actions en milieu de travail en 2025. **81,2%** d'entre elles étaient terminées au 31/12/2025. Les 133 AMT annulées correspondent à des AMT annulées à la demande de l'adhérent.

Les AMT correspondent pour 26% d'entre elles à des informations - prévention - conseil, et 29% correspondent à la création ou à la mise à jour de fiche d'entreprise.

Au 31/12/2025

RÉPARTITION DES ACTIONS RÉALISÉES EN MILIEU DE TRAVAIL



Au 31/12/2025

Répartition des AMT

ACTIONS PRISES EN CHARGE PAR RÔLE D'INTERVENANT



52,3%

soit 2 011 interventions



28,5%

soit 1 094 interventions



19,2%

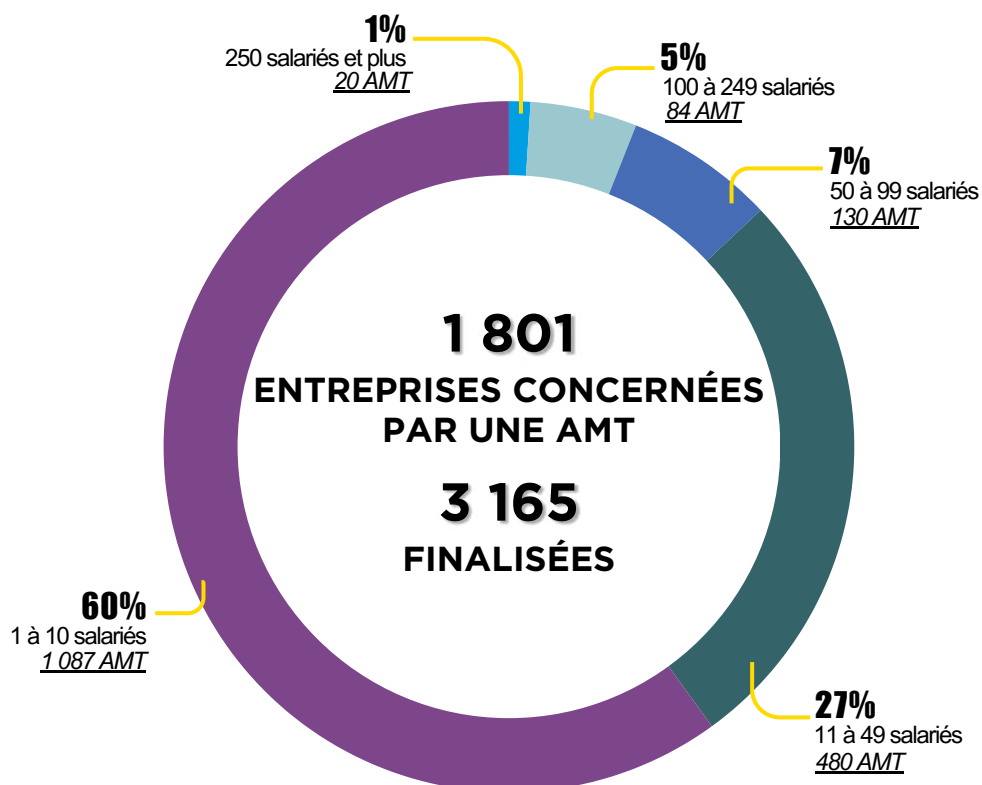
soit 736 interventions

Au 31/12/2025

Nos AMT sont principalement affectées aux médecins du travail car ce sont ces derniers qui les valident.

Elles ont concerné 1 801 entreprises soit 27.9% de nos adhérents. La répartition des entreprises concernées par les AMT suit la répartition de nos adhérents selon leur taille d'effectif. Dont plus de la moitié pour des entreprises de moins de 10 salariés.

RÉPARTITION DES AMT SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES



Objectif :

Cette année, nous avons privilégié les petites structures pour nos AMT qui n'ont pas la culture de la prévention.

60% des AMT ont concerné des entreprises de 1 à 10 salariés.

Au 31/12/2025

Zoom sur la Fiche d'Entreprise

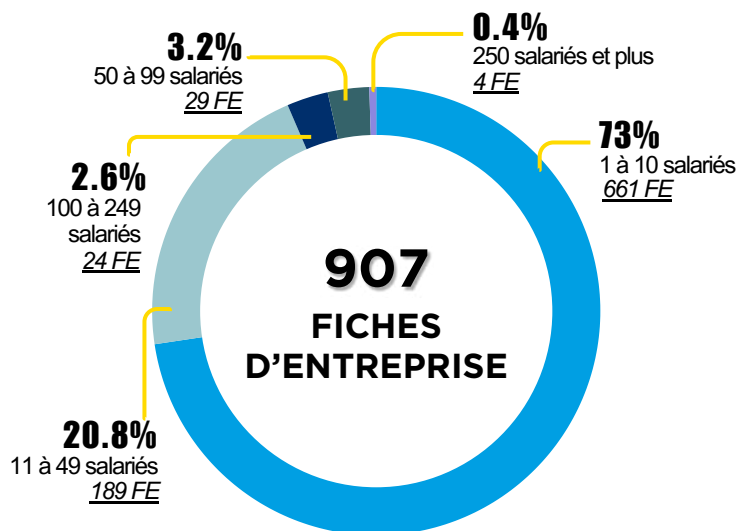
La Fiche d'Entreprise est un document obligatoire, réalisée par le professionnel de santé (médecin du travail, infirmier de santé au travail ou préventeur) pour tout adhérent y compris les TPE.

La Fiche d'Entreprise recense les risques professionnels auxquels vos salariés sont exposés. Elle est à mettre en regard avec votre Document Unique.

Elle doit être mise à jour tous les 4 ans et à chaque changement significatif (Changement de structure, intégration de nouvelles techniques ou technologies, utilisation de nouveaux produits ou processus, changement d'équipement, nouvelle organisation du travail, augmentation du nombre de salariés, déménagement de l'entreprise, extension géographique du site, etc.).

RÉPARTITION DES FICHES D'ENTREPRISE RÉALISÉES PAR TAILLE D'ENTREPRISE

Réalisées en 2025



Au 31/12/2025

Nos équipes ont réalisé 907 Fiches d'Entreprise en 2025 (création ou mises à jour) contre 1 017 en 2024. **Seuls 51.4% de nos adhérents disposent d'une FE de moins de 4 ans.**

Dans le cadre de nos engagements et de nos certifications, un plan de rattrapage a été défini afin d'atteindre les 100% de FE de moins de 4 ans fin 2028. Les cibles intermédiaires sont de 65% à fin 2026 et 80% à fin 2027.

Zoom sur le DUERP

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Le DUERP est obligatoire dans toute entreprise/administration/association dès l'embauche du premier salarié. Il est la transposition par écrit de l'évaluation des risques, imposée à tout employeur par le Code du Travail dans son article R4121-1. En cas d'absence du DUERP, l'employeur peut être sanctionné par une amende, jusqu'à 1 500 €.

Le document doit être mis à jour au moins une fois par an, ainsi qu'à chaque changement important impactant les conditions de travail, après un accident du travail ou en cas d'information nouvelle sur un risque. Chaque mise à jour doit conduire à des actions de prévention si elles s'avèrent nécessaires.

Depuis juillet 2024, les employeurs doivent conserver toutes les versions successives du DUERP **pendant au moins 40 ans** et ont l'obligation de communiquer la dernière version de leur document unique à leur service de prévention et de santé au travail interentreprise. RST propose un archivage sécurisé sur un espace numérique dédié.

En 2025, 53 adhérents nous ont transmis leur mise à jour de leur DUERP. REIMS SANTÉ AU TRAVAIL conserve désormais **15,3%** des DUERP de ses adhérents, soit 996 documents, contre 12% en 2024. Ce travail permettra également d'avancer sur les DUERP et de proposer à l'ensemble de nos adhérents une méthodologie et un outil pour les aider dans la rédaction de leur document.



PARTIE 3

LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Différentes visites en 2025

La santé de chaque salarié est suivie tout au long de sa carrière par un médecin du travail (ou par un infirmier). Différentes visites sont planifiées, de la prise de poste jusqu'à la fin de carrière, pour s'adapter au mieux à l'exposition aux risques de chacun.

VISITE D'EMBAUCHE

Pour évaluer l'aptitude à l'emploi et/ou informer sur les expositions professionnelles

VISITE PÉRIODIQUE

Pour assurer un suivi régulier (entre 2 et 5 ans selon les risques auxquels le salarié est exposé)

VISITE OCCASIONNELLE

À tout moment, en cas de difficulté particulière, une visite auprès du médecin du travail peut être sollicitée à la demande de l'employeur ou du salarié

VISITE DE REPRISE

Obligatoire après un congé maternité, une maladie professionnelle (1 jour), un accident de travail d'au moins 30 jours, une maladie / accident non professionnel d'au moins 60 jours

VISITE DE PRÉ-REPRISE

Pour préparer un retour au travail après une longue absence d'un salarié

VISITE DE MI-CARRIÈRE

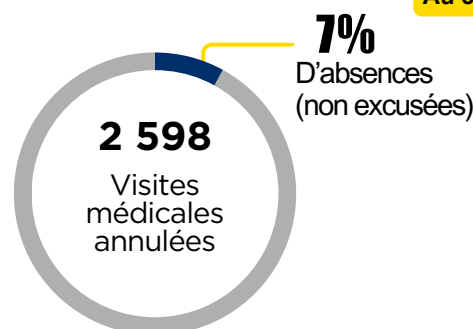
Pour faire un bilan des salariés entre 43 et 45 ans ou à une échéance déterminée par accord de branche

RÉPARTITION DES VISITES PAR TYPE DE VISITE ET PAR PROFESSIONNEL



18 101 visites d'embauche ou initiale ont été réalisées ce qui représente 45% de l'activité du service et 30,7% de l'activité des médecins du travail. Elles représentent 69,3% de l'activité des IST (Infirmier Santé Travail)

Au 31/12/2025



Le taux d'absentéisme s'établit à 7%, correspondant à 2 598 visites planifiées non remplacées. Bien que ce taux ait légèrement diminué par rapport à 8,7% en 2024, il reste un facteur perturbant pour l'activité du service.

Au 31/12/2025

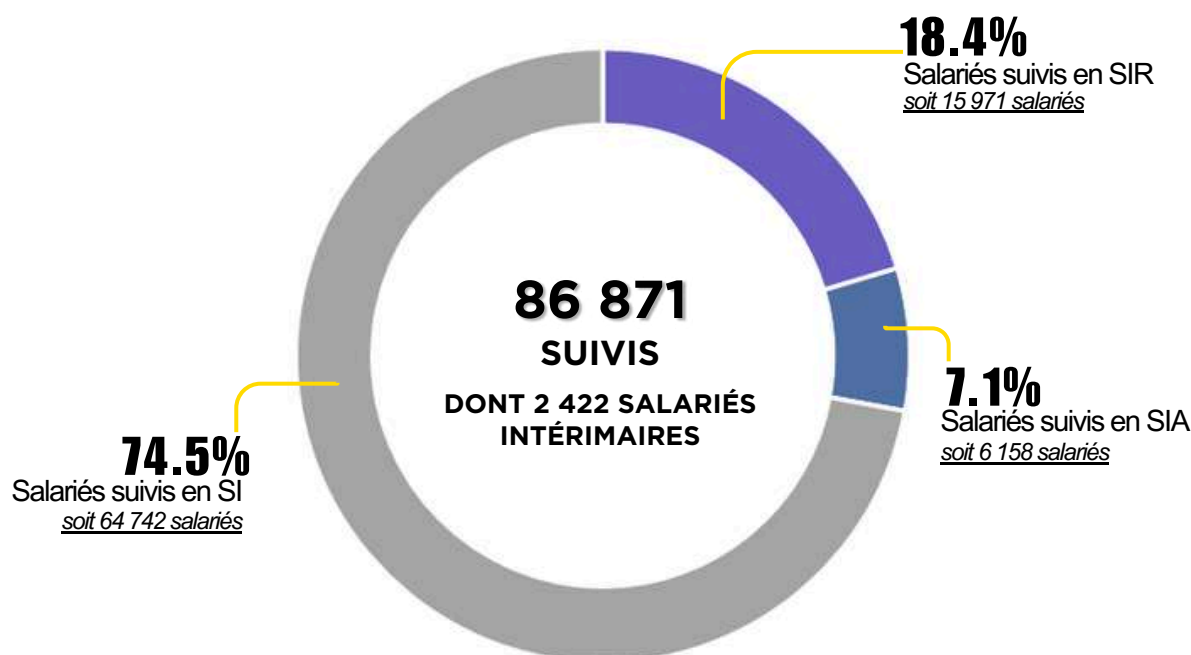
Suivi des salariés

Dès l'embauche, chaque salarié bénéficie d'un suivi individuel de son état de santé par un professionnel de santé. Selon les risques professionnels spécifiques auxquels il est exposé, ce suivi pourra être adapté ou renforcé.

SI	SUIVI INDIVIDUEL	SIA	SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ	SIR	SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ
	<ul style="list-style-type: none"> Salariés - pas de risque Intérimaires (selon exposition) Apprentis (selon exposition) <p><i>Tous les 5 ans et à la discrétion du médecin du travail</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Travailleur handicapé ou en invalidité Travailleur de nuit -18 ans Agents biologiques groupe 2 Travailleuse enceinte / allaitante <p><i>Tous les 2 - 3 ans et à la discrétion du médecin du travail</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Travailleur avec risques particuliers Travailleur avec affectations particulières (définis par le Code du Travail) Rayonnements ionisants <p><i>Tous les 2 ans et à la discrétion du médecin du travail</i></p>		

À compter du 01/10/2025, les salariés en SIR ayant une habilitation électrique ou CACES ne seront plus en SIR (suivi à 5 ans)

DIFFÉRENTS TYPES DE SUIVI INDIVIDUEL



À noter :

Migration des salariés ayant des autorisation de conduite et des habilitations électriques de SIR vers SI :

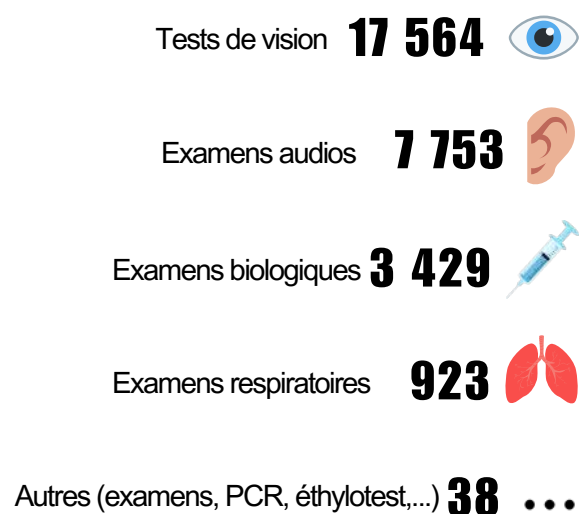
- Autorisation de conduites : **5 168 salariés concernés**
- Habilitation électrique : **2 863 salariés concernés**

Les $\frac{2}{3}$ des salariés suivis sont en suivi simple, et bénéficient d'une visite obligatoire tous les 5 ans. Cette durée maximale est à la discrétion du médecin du travail qui peut indiquer une date future de visite anticipée.

Rendez-vous complémentaires

Au cours des visites de suivi, les médecins du travail peuvent être amenés à prescrire des examens complémentaires, réalisés par nos équipes ou prestataires.

EXAMENS RÉALISÉS PAR NOS ÉQUIPES

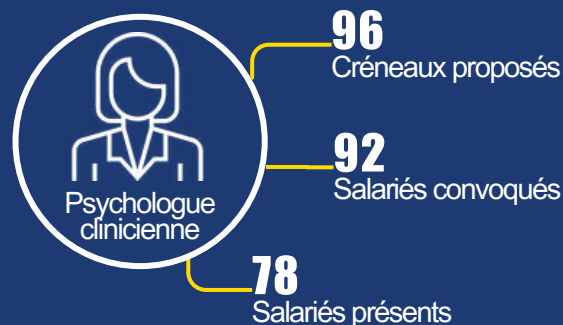


29 707
examens réalisés



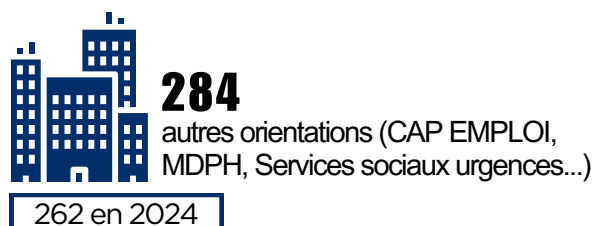
Au 31/12/2025

PRESTATAIRES EXTERNES



Au 31/12/2025

SALARIÉS ORIENTÉS

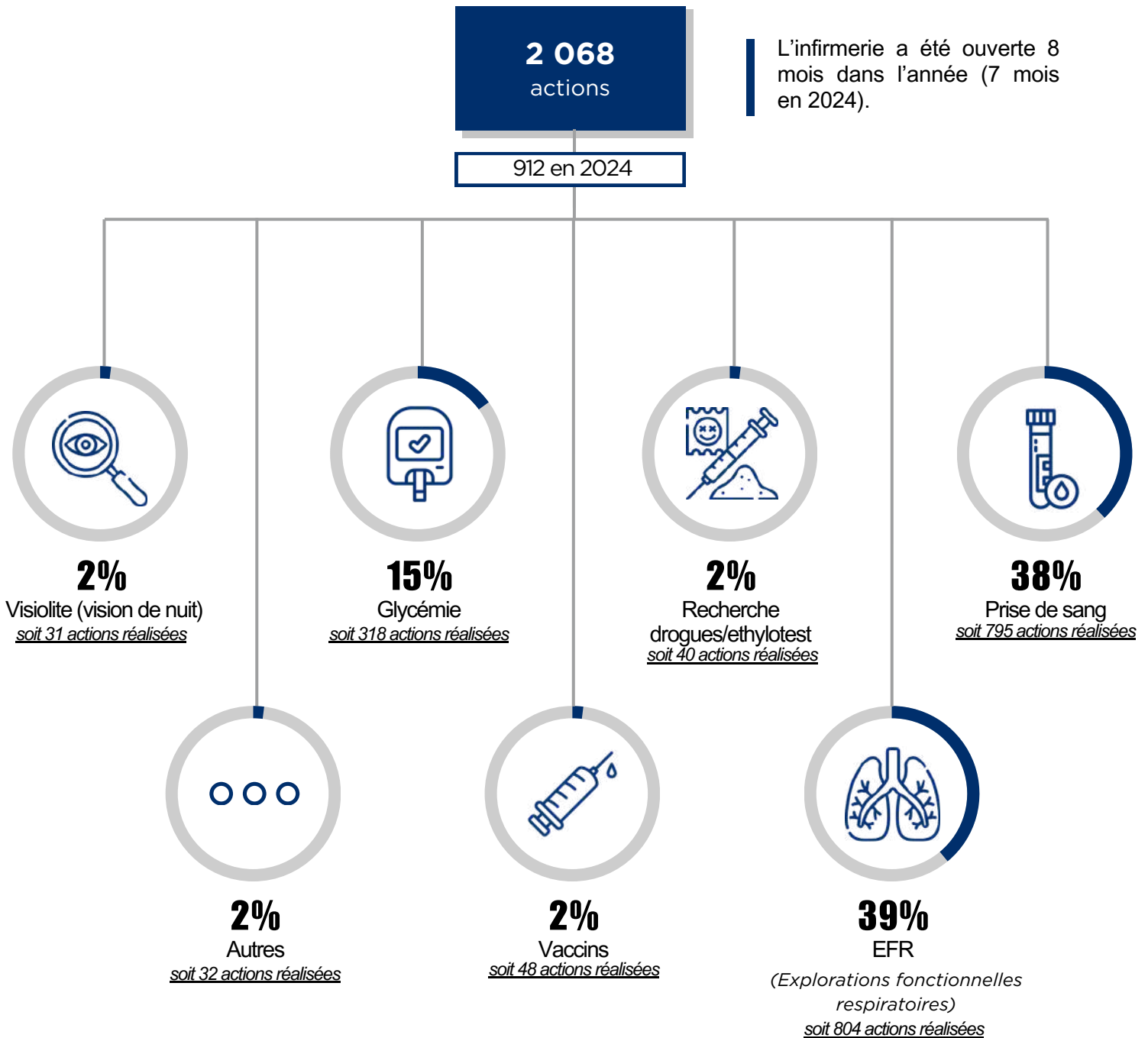


Au 31/12/2025

Activité de l'infirmierie

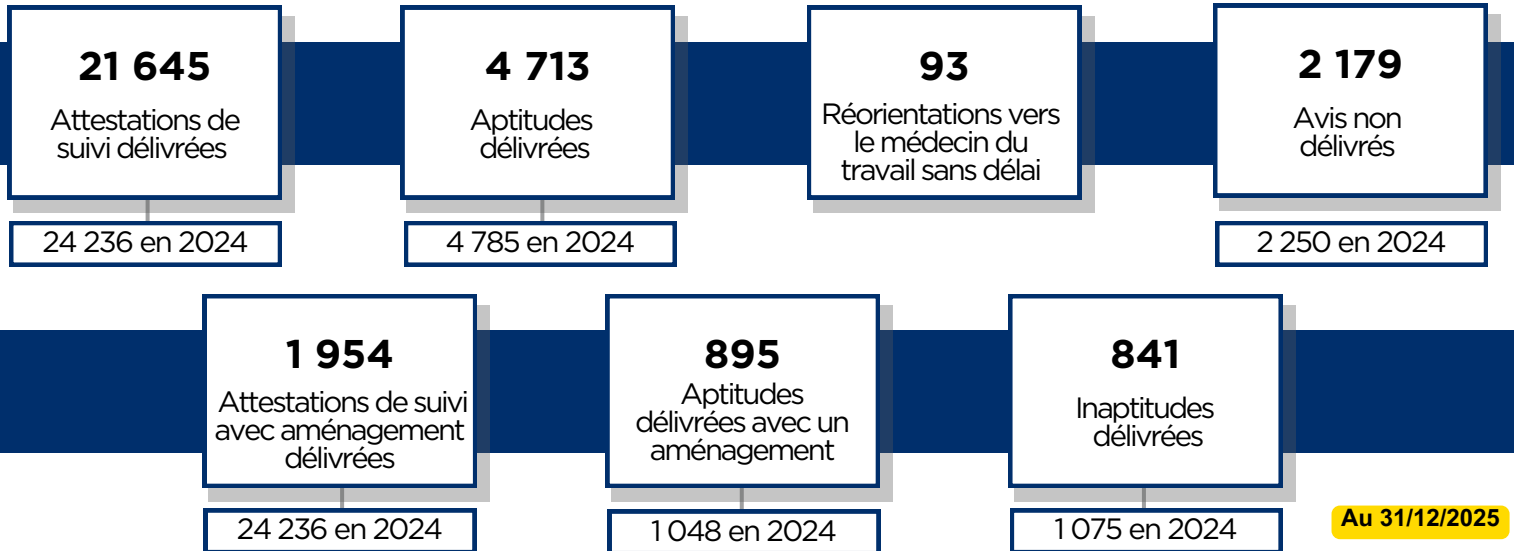
100% prescrits en interne en 2025

Reims Santé au Travail a la spécificité d'avoir une infirmerie sur place avec une infirmière qui peut réaliser des examens complémentaires.



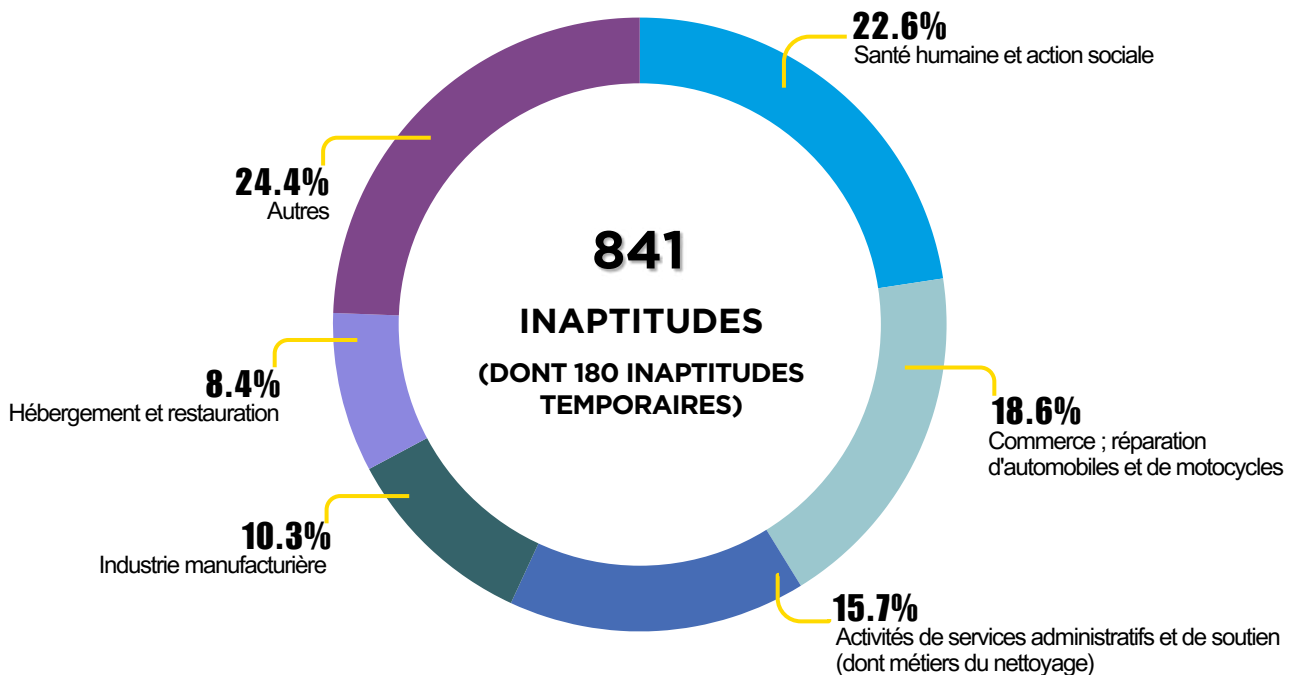
Les principales conclusions

32 320 CONCLUSIONS DONT :



LES 5 SECTEURS D'ACTIVITÉS LES PLUS IMPACTÉS PAR LES INAPTITUDES

Le secteur de la santé humaine et action sociale est le principal secteur touché par les inaptitudes ; en 2024 cela concernait le commerce de détail.



Une inaptitude au poste de travail est déclarée par le médecin du travail après une étude de poste et des conditions de travail, après avoir étudié avec l'employeur toutes les possibilités d'adaptation du poste de travail dans l'entreprise. La conséquence d'une inaptitude est un reclassement sur un autre poste et en derniers recours, un licenciement.

Avant la déclaration d'inaptitude les salariés peuvent être intégrés à la cellule PDP de notre service (Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle) qui a pour objectif le maintien en et dans l'emploi.



PARTIE 4

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

La cellule PDP



La cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) est un dispositif qui accompagne les salariés individuellement afin d'éviter une rupture dans le parcours professionnel en raison de problématiques de santé.



Nous contacter : cellulepdp@reimssantetravail.fr

FOCUS SUR LE MAINTIEN EN ET DANS L'EMPLOI



La dernière réforme des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI), inscrit pleinement la PDP comme une mission centrale des services, en réponse à plusieurs enjeux sociétaux majeurs : vieillissement de la population active, allongement des carrières et augmentation des pathologies chroniques.

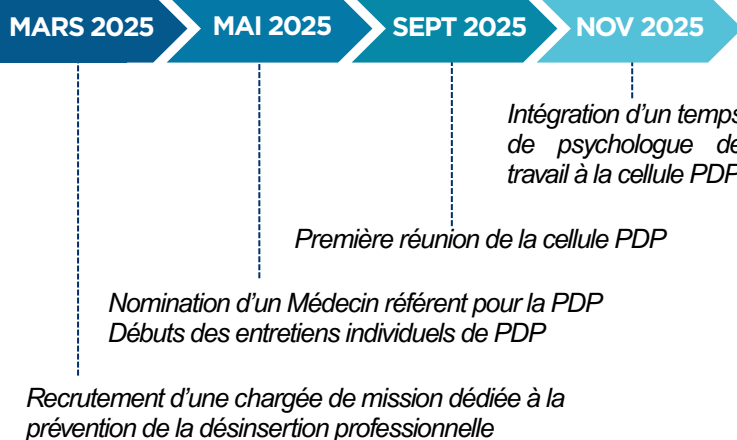
Le service s'inscrit pleinement dans cette dynamique nationale et fait de la prévention de la désinsertion professionnelle un axe stratégique de son projet de service en promouvant :

- La structuration de sa cellule PDP
- Le développement des dispositifs de maintien en emploi (visites de préreprise, essai encadré, rendez-vous de liaison)
- Une logique d'intervention précoce, dès l'apparition d'un risque d'inaptitude
- Une meilleure coordination entre les acteurs locaux (SPSTI, Assurance Maladie, employeurs, acteurs du handicap et de l'insertion)

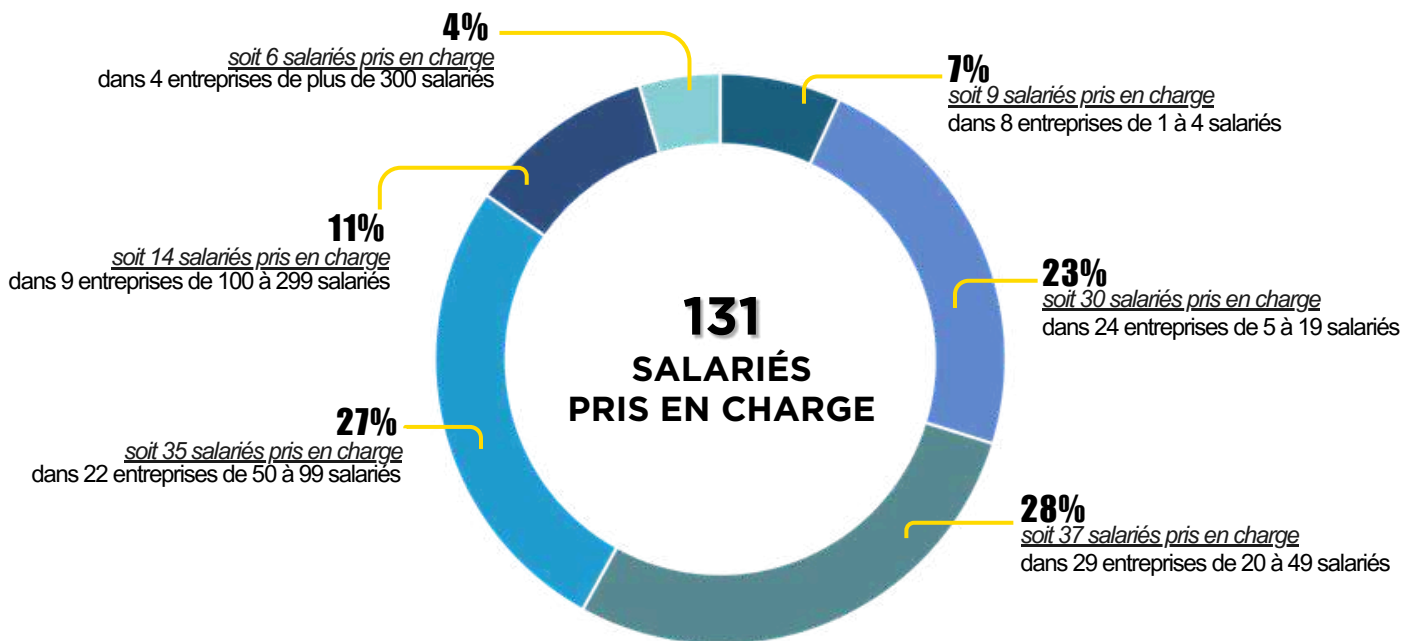
LES MISSIONS DE LA CELLULE PDP

- Repérage des situations à risque de désinsertion professionnelle
- Accompagnement individuel des salariés, en lien avec l'employeur
- Analyse et évaluation des possibilités de maintien dans et en emploi
- Conseil et proposition de mesures d'adaptation du poste ou du travail, en lien avec le Médecin du travail
- Participation aux dispositifs de maintien en emploi (internes ou externes)
- Actions collectives de prévention et de sensibilisation

CRÉATION DE LA CELLULE PDP



SALARIÉS PRIS EN CHARGE PAR LA CELLULE PDP

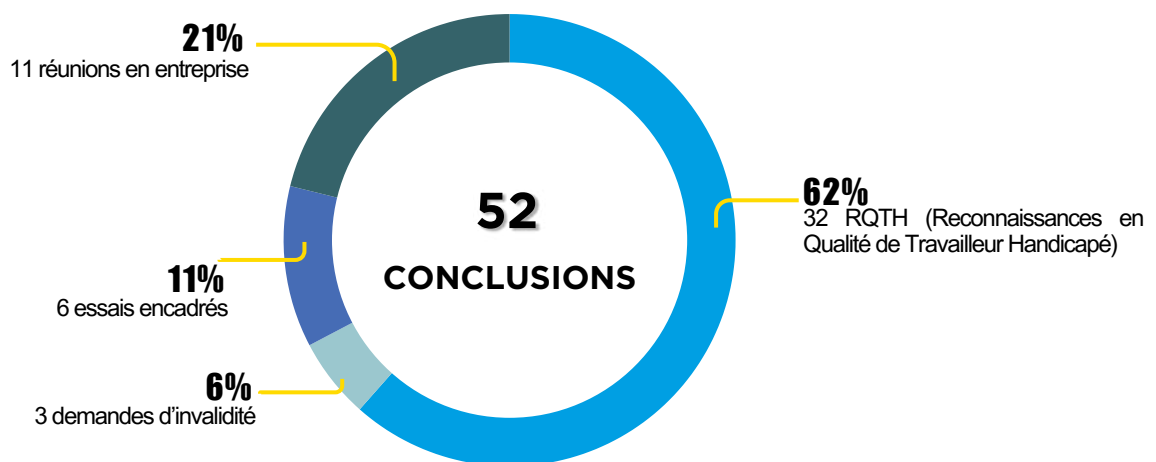


Parmi les 176 orientations par les Médecins du travail vers la cellule PDP, 131 salariés ont bénéficié d'une prise en charge.

Notons 4 orientations vers la cellule PDP réalisées à la suite d'une sollicitation directe par l'employeur, par le salarié ou par un partenaire externe.

Au 31/12/2025

CONCLUSIONS DES ENTRETIENS INDIVIDUELS PDP



ORIENTATIONS RÉALISÉES À LA SUITE DES ENTRETIENS INDIVIDUELS PDP

24
Vers l'assistant social

97
vers les partenaires externes (Cap emploi, MDPH, CARSAT)

Sur 121 salariés, 80% ont été orienté vers des partenaires externes et 20% vers un assistant social.

Au 31/12/2025

COORDINATION ENTRE LES PARTENAIRES DE LA PDP ET DU MAINTIEN EN EMPLOI

10 rendez-vous réalisés avec nos partenaires externes :



La DREETS et l'intégration au CPOM (Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)



La cellule ICAM de la CARSAT



La MDPH



Cap emploi



L'EPISM

Des organismes de formation

Les CEP de droit commun

SPSTI régional

Participation à l'expérimentation nationale autour du repérage et de la sécurisation des parcours de retour à l'emploi, des personnes licenciées pour inaptitude, en lien avec Cheops et France Travail

CRÉATION D'OUTILS DE COMMUNICATION ET INVESTISSEMENT DANS LA DÉMARCHE QUALITÉ

- Création de plaquettes d'information du pôle PDP à destination des adhérents, des salariés et des IRP
- Procédures de signalements et d'accompagnements des dossiers PDP
- Procédure de prise en charge d'une situation urgente PDP pour un salarié bénéficiaire OETH
- Mise en place d'outils innovants : Service d'interprétariat et auto-questionnaire de sa santé mentale



PROJECTIONS SUR 2026

Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des entreprises adhérentes :

- Retour à l'emploi après maladie chronique
- Présentation des actions autour de la PDP lors de Petit-dej adhérents et de sensibilisations

Inscrire la PDP dans une logique d'amélioration continue et d'évaluation des actions pour atteindre la certification SPEC niveau 3 dès 2027

Volonté d'intervenir le plus en amont possible des situations à risque de rupture professionnelle, avec des orientations systématiques vers l'accompagnement PDP selon les résultats des questionnaires de mi-carrière

Développer une approche pluri-disciplinaire coordonnée avec l'intégration d'une assistante PDP, d'un assistant social PDP, d'un psychologue et d'un ergonome à la cellule PDP

Suivre les actions en lien avec l'accompagnement PDP :

- Suivi du maintien en ou dans l'emploi à 6 mois et 1 an
- Suivi des aménagements au plus près du terrain



PARTIE⁵ **EN ROUTE VERS 2026...**

Communiquer pour mieux prévenir

En 2026, RST met à disposition plusieurs supports d'information et de prévention, tous disponibles en PDF sur notre site internet :



Le Guide de l'adhérent est conçu pour vous informer sur nos services, le fonctionnement de notre association, ainsi que sur vos droits et devoirs en tant qu'employeur.

[Retrouvez le Guide de l'adhérent ici](#)

Le Guide du salarié sera prochainement disponible.

PLAQUETTES DISPONIBLES

- ↓ Travail sur écran
- ↓ Échauffement et étirements
- ↓ Cellule PDP - Maintien en emploi
- ↓ Cellule PDP - Les dispositifs de maintien en emploi

UNE NEWSLETTER MENSUELLE POUR LES ADHÉRENTS ET LEURS SALARIÉS

La Minute Info de la Prévention et de la Santé au Travail :

une newsletter externe à destination des adhérents et des salariés, proposant chaque mois conseils, actualités, informations pratiques et mises à jour réglementaires.

[Retrouvez nos newsletters sur notre site internet](#)



[Abonnez-vous pour ne rien manquer](#)

UNE GAZETTE JURIDIQUE

En 2025, six gazettes juridiques, réalisées par notre juriste, ont été envoyées tous les deux mois aux adhérents. Elles ont pour objectif de présenter de manière simple l'actualité juridique liée au droit de la santé au travail.

[Retrouvez les gazettes sur notre site](#)

NOTRE PRÉSENCE SUR LINKEDIN

Suivez-nous et retrouvez nos publications dédiées à la prévention, aux conseils et à l'actualité en santé au travail avec nos **2 posts par semaine**.



[Suivez-nous sur LinkedIn](#)



**+ 1400
ABONNÉS**

Avril 2026

**X2
ABONNÉS**

Année 2025

Des services qui évoluent

De nouveaux services inclus dans votre adhésion



SERVICE D'INTERPRÉTARIAT

Pour faciliter le suivi des salariés ne maîtrisant pas la langue française, Reims Santé au Travail met à disposition un service d'interprétariat par téléphone, immédiat et sans surcoût, accessible sans réservation préalable. Ce dispositif garantit une meilleure compréhension lors des échanges médicaux et préventifs.

Un outil inédit pour évaluer le stress au travail et accompagner la santé mentale de vos équipes. Vous pouvez proposer à vos salariés de réaliser l'Holitest, un questionnaire anonyme qui ouvre la porte à un accompagnement individuel en prévention et bien-être au travail.



HOLICARE - SANTÉ MENTALE



LES RELAIS DE PRÉVENTION

Formez des référents sécurité parmi vos salariés pour devenir acteurs de la prévention. Ce dispositif vise à renforcer la vigilance collective face aux risques professionnels dans votre entreprise.

Le MDU est un outil pratique et sécurisé pour créer et mettre à jour votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Cet accompagnement facilite la mise en conformité de votre entreprise et renforce votre démarche de prévention, notamment pour les TPE et PME.



MON DOCUMENT UNIQUE

NOUVEAU CENTRE DE FORMATION PRÉVU EN JUIN

Pour compléter les services compris dans votre adhésion, Reims Santé au Travail propose une offre complémentaire, adaptée à vos besoins et à ceux de vos collaborateurs, pour renforcer la prévention et le bien-être au travail.

Nous mettons à votre disposition des services complémentaires pour une prise en charge plus complète :

- **Formation**
- **Conseils**
- **Audit**
- **Référencement**

Pour plus d'informations : contact@reimssantetravail.fr

Des temps forts pour vous rencontrer



RST PRÉSENT AUX 80 ANS DE LA FOIRE DE CHÂLONS

Nous serons présents pour la deuxième fois à la Foire de Châlons le 31 août 2026, avec un programme de 6 conférences animées par notre équipe pluridisciplinaire (pôle médical et pôle prévention). Venez échanger et vous informer avec RST !

+50
PARTICIPANTS
AUX CONFÉ-
RENCES

RETOUR SUR NOTRE PARTICIPATION EN 2025

Retrouvez nos conférences en vidéo

4
ATELIERS
PRATIQUES

- Prévenir les addictions
- Prévenir les RPS et les TMS
- Alimentation et travail
- Santé mentale et gestion du stress

3
CONFÉRENCES
2025

- La santé mentale au travail, levier de performance durable
- Les risques psychosociaux : bien les comprendre pour mieux les prévenir
- Droits et obligations en santé au travail : ce que tout employeur doit savoir

LES TROPHÉES DE LA PRÉVENTION



En novembre 2026, RST lance sa première édition des "Trophées de la Prévention", un nouvel événement dédié à la valorisation des entreprises engagées et inspirantes en matière de prévention.

NOS SENSIBILISATIONS

RST vous accompagne dans la prévention primaire et propose des actions de sensibilisation accessibles à tous vos salariés.

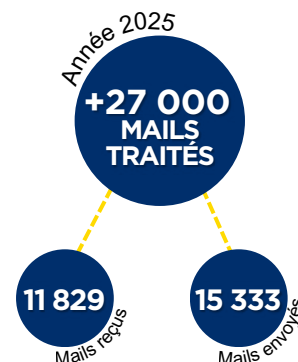
Retrouvez le calendrier dans notre catalogue de sensibilisations

LE SERVICE ADHÉRENTS **RST & vous**

"RST & Vous" facilite vos démarches administratives et met à votre disposition un interlocuteur privilégié pour toute question autre que médicale (obligations légales, espace adhérent, réclamations...). Nos conseillers, experts de la relation adhérents, vous accompagnent au quotidien pour simplifier vos formalités et vous apporter des réponses adaptées à vos besoins.

Le service propose également des rencontres thématiques "Petit-déjeuner RST & Vous", pour vous permettre d'échanger, de recueillir vos attentes et de vous informer sur les actualités et évolutions à venir. **Inscrivez-vous directement sur votre portail adhérents.**

Contactez-nous : 03.26.77.59.20 - contact@reimssantetravail.fr





28 rue René Cassin - 51430 Bezannes
Tél. 03 26 77 59 20 - contact@reimssantetravail.fr

TOUTE L'ACTU DE LA SANTÉ AU TRAVAIL EST SUR WWW.REIMSSANTETRAVAIL.FR

